

Soutenez-Nous. Devenez Mécène!

FORMULAIRE de DON

Particulier :

Professionnel :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Votre contact à Folklores du Monde :

Je souhaite soutenir le projet de l'association A.C.T.M. Folklores du Monde.
11, rue Charles Le Goffic - 35400 Saint-Malo

Signature ou cachet de l'entreprise

Formule choisie : Clos Poulet 50€ Les oeillets 100€ Autre montant :€

Chèque à l'ordre de l'Association A.C.T.M.
À réception de votre règlement, un reçu fiscal vous sera envoyé par courrier.

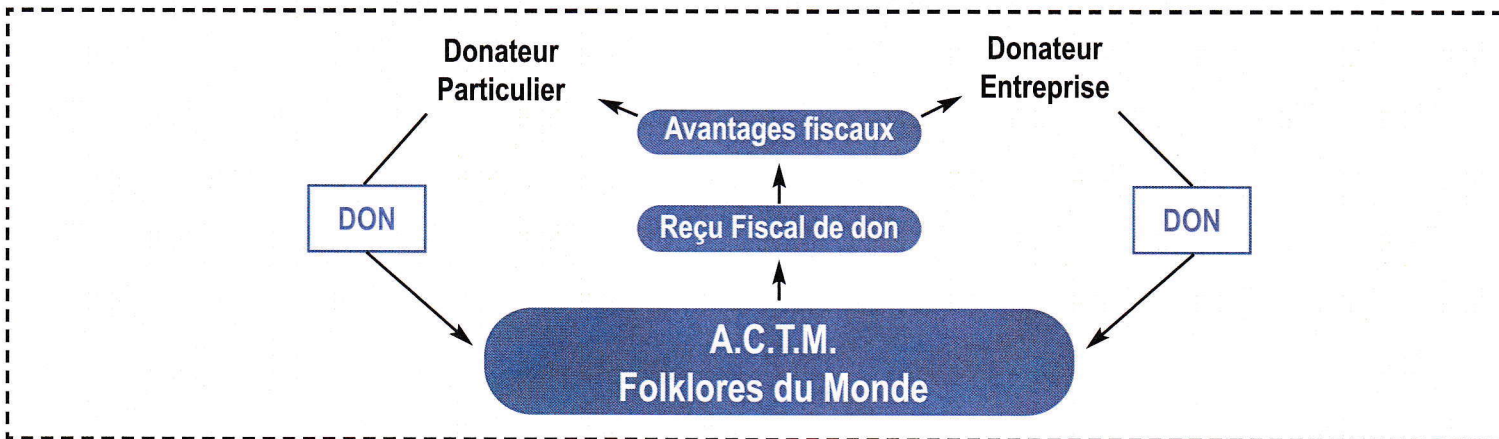
www.folkloresdumonde.bzh



Association Arts et Culture Traditionnels du Monde
11, rue Charles Le Goffic - 35400 Saint-Malo
Tél: 02 99 48 29 93
Siret : 818 978 082 00019

Comment fonctionne le sponsoring ?

l'Association A.C.T.M. Folklores du Monde à été reconnu association d'intérêt général, Elle est donc autorisée à délivrer un reçu fiscal aux donateurs, ouvrant droit à une réduction d'impôt :



Les dons des particuliers

Ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % du montant des sommes versées, retenues dans la limite d'un plafond égal à 20 % du revenu imposable, les dons au profit d'organismes ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, ou concourant à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Cette disposition est prévue à l'article 200 du code général des impôts.

Réduction d'impôt pour le mécénat d'entreprise

Un dispositif comparable est proposé aux professionnels dans le cadre du mécénat d'entreprise, qui permet de bénéficier d'une réduction d'impôt en cas de don (financier ou matériel) à une œuvre d'intérêt général, ou d'achat d'un bien culturel déclaré trésor national.

Les modalités sont modifiées par l'article 134 de la loi de finances pour 2020, qui fixe la réduction d'impôt à :

60 % pour les dons, quel que soit leur montant, au profit des organismes sans but lucratif qui procèdent à la fourniture de prestations ou de produits à des personnes en difficulté. La liste de ces prestations et produits est fixée par le décret n° 2020-1013 du 7 août 2020.

60 % jusqu'à 2 M€ pour les dons d'intérêt général

40 % au-delà de 2 M€ pour les dons d'intérêt général

Plafonnement du montant du don : 20 000 €, ou 5 pour mille du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le dispositif est fixé par l'article 238 bis du code général des impôts et commenté par la documentation fiscale BOI-BIC-RICI-20-30 du bulletin officiel des finances publiques - impôts. L'administration fiscale apporte des précisions dans le bulletin officiel Finances Publiques - Impôts du 3 février 2021

Enfin, l'article 16 de la loi de finances pour 2024 ouvre le droit à réduction d'impôt pour les dons effectués au profit des organismes concourant à l'égalité entre les hommes et les femmes. La doctrine concernant le régime du mécénat d'entreprise a été mise à jour par l'administration fiscale le 24 avril 2024.

Les formules de partenariats (Validité 1 an)

Formule << Clos Poulet >>

Votre don : 50€

Votre dépense réelle : 20€

Vos avantages : Soutenir le Festival et bénéficier d'une réduction d'impôts

Formule << Les Oeillets >>

Votre don : 100€

Votre dépense réelle : 40€

Vos avantages : Soutenir le Festival et bénéficier d'une réduction d'impôts